

Limeres le 7 mars 1911

Monsieur et Cher Maître

L'affaire est réglée entre M. Boule et M. Breuil. L'Institut me fournira 200 francs pour que je fouille votre terrain sous la responsabilité de M. Breuil. Voilà donc notre fouille pourue du vers de la guerre.

M. Breuil désire instamment et j'ai pris la décision conforme à son désir — que je commence la fouille dès Pâques, où je dispose de dix jours de séjour effectif sur le lieu. Bien entendu, il me faudra que d'une bonne tranchée d'exploration, afin de savoir ce que le gisement a... dans le ventre.

Si j'en ai le temps j'y joindrai
 des sondages aux extrémités pour
 voir si je puis ainsi délimiter
 l'étendue des couches.

Aussi, je voudrais bien que
 vous puissiez venir me mettre à
 l'œuvre dès le début des Corgés,
 de Pâques; je serai rendu sur
 place le lendemain du dimanche
 de Rameaux. ^{pour rester jusqu'au mercredi après Pâques.} Si l'un ou l'autre est
 pas possible de faire le voyage,
 essayez la route de me mettre
 en rapport par correspondance
 avec le propriétaire du gisement.
 J'aurais besoin de savoir à
 l'avance qui est ce propriétaire,
 quel genre d'homme; par exemple,
 est-ce un paysan? peut-il, c'est
 à dire: sait-il fouiller? Faut
 il le prendre comme ouvrier?

M. Breuil m'engage fortement
à prendre comme ouvrier un homme
qui a été formé à ce travail par
M. Didon (de Périgueux). Si vous
voulez bien me renseigner sur le
compte du propriétaire et sur
les conventions faites (ou à
faire) avec lui, vous m'oblige-
rez beaucoup. Car cela me
permettrait de prendre à l'avance
des dispositions, grâce auxquelles
je pourrais travailler utilement
dès mon arrivée là-bas. Je
serai obligée d'en repartir au
bout de 10 jours, absolument, étant
obligée d'être à Paris pendant
trois jours à partir du jeudi 20
avril.

En attendant votre réponse,
à une autre, mousieur et chef

927 217/214

Maitre, à vous remercier de
votre bon et bien sincèrement.

Veuillez agréer l'assurance
de mes sentiments respectueux
et dévoués

F. Delage

Professeur en Première au Lycée
de Limoges.